

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26310679

Déposé
11-02-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0204245277

Nom(en entier) : **ENODIA**(en abrégé) : **TECTEO**

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège Boulevard Piercot 46
: 4000 Liège**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Geoffrey GAUTHY, Notaire à Herstal, exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires », ayant son siège à Herstal, en date du 16 décembre 2025, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société coopérative intercommunale « ENODIA », ayant son siège à 4000 Liège, Boulevard Piercot, 46, T.V.A. numéro 0204.245.277 - RPM Liège (division Liège).

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

1. Prorogation de la Société – modification de l'article 5 des Statuts

L'assemblée décide de proroger la durée de la société de 30 ans et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit :

« La durée de la Société est fixée à trente ans à dater de sa constitution. Toutefois, l'Intercommunale peut être prorogée d'un ou plusieurs termes dont chacun ne peut dépasser 30 ans.

*La Société a été prorogée à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale du **16 décembre 2025**. Toute prorogation doit être décidée par l'Assemblée générale au moins un an avant l'échéance du terme statutaire en cours.*

Pour être acquise, la prorogation doit être décidée à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués présents à l'Assemblée générale, en ce compris la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués des associés communaux et de la Province de Liège (cf. article L 1523-4 al. 4 et L 1523-12 al.2 du CDLD).

Aucun associé ne peut cependant être tenu au-delà du terme fixé avant que n'intervienne la prorogation.

L'Intercommunale ne peut prendre d'engagement pour un terme excédant sa durée qui rendrait plus difficile ou onéreux l'exercice par un associé du droit de ne pas participer à la prorogation. Elle ne prendra pas non plus d'engagement susceptible d'entraîner des dépenses qui ne pourraient être apurées au moyen de ses revenus, de ses réserves, de subsides formellement promis ou de capitaux préalablement souscrits (cf. article L 1523-4 du CDLD). »

2. Pouvoirs

L'assemblée générale donne mandat à Mme Carine HOUGARDY, Directeur général f.f., à M. René DURIA, Responsable administratif-Instances et à Mme Sarah THOMSIN, Juriste, chacun avec la faculté d'agir seul et le pouvoir de substitution, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles relatives à la décision adoptée lors de la présente Assemblée générale extraordinaire, y compris auprès du guichet d'entreprise, du Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'Administration de la TVA, de l'Administration des

Volet B - suite

impôts sur le revenu et de toute Administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers).

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Geoffrey GAUTHY, Notaire exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires ».

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comprenant la liste de présences.
- la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").